



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N°142

FÉVRIER 2022

Risques de guerres en temps de Jeux olympiques

Par sa longévité et par la masse de ses assujettis, le régime chinois détient assurément la première place parmi les transgresseurs modernes des droits de l'Homme. Il a duré plus longtemps que l'U.R.S.S. ; il dispose de techniques de surveillance sans égales et impose son monolithisme à près d'un cinquième des vivants. Les cooptations renouvellement de temps à autre les dirigeants mais le système ne change pas de nature. Et c'est toujours au fil des semaines, des années, des décennies, au nom d'un socialisme qui se prétend l'avenir du monde, les mêmes sujets d'indignation : la répression de la pensée libre, l'orchestration des procès, le refus des syndicats élus, la rigoureuse censure de la presse, les mensonges officiels, les camps d'internement où les esprits critiques se mêlent aux criminels de droit commun, l'assimilation par contrainte des minorités avec aussi, et plus récemment il est vrai, des ambitions sans mesure sur l'espace maritime de l'Asie orientale, sur les flux

commerciaux qui le traversent et sur la maîtrise des institutions internationales.

Mais il y a de quoi se lasser, il y a de quoi lasser à relater sans cesse les mêmes injustices et les mêmes drames. Le régime est bien installé avec son parti unique et ses quatre-vingt-dix millions de membres, sa surveillance informatique, sa police et ses délateurs, sa censure de l'information et sa coupure du monde extérieur. Sauf implosion intérieure, à l'image de celle qui a mis fin à l'Union soviétique, il n'est pas près de changer de nature. Donc la dénonciation des méfaits et des mensonges de ce régime imperturbable continuera pendant des années sans avoir grand résultat.

A vrai-dire, le problème posé par la dictature chinoise est celui de l'attitude que l'étranger observe à son égard. Or celle des diplomatie et des économies étrangères est, ou a trop longtemps été, marquée à la fois par la crainte, la naïveté et la cupidité. On ose

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1898



affronter les petits pays et s'engager dans des polémiques et des conflits gagnables et sans danger. Mais s'il s'agit de dénoncer de front la deuxième puissance mondiale et le silence politique auquel elle réduit depuis longtemps un milliard d'hommes, les responsables d'un peu partout se taisent prudemment ou même entament des éloges courtois voire obséquieux. Il se trouve aussi des esprits candides pour croire qu'à l'image du panda, le régime chinois est apprivoisable à force de commerce et d'échanges culturels, comme si l'histoire récente du pays ne montrait pas une tendance croissante à l'affirmation autoritaire.

Autre inconséquence : cinq décennies d'exportations intensives de capitaux occidentaux, qui ont lancé puis fortement soutenu l'expansion industrielle d'un pays déclaré maintenant « rival systémique », n'ont pas réduit l'envie d'investir encore ; il s'agit toujours de profiter d'une main d'œuvre efficace, encore bon marché pour la quantité de travail fournie et privée du soutien d'une action syndicale libre. Les investissements extérieurs en Chine ont en effet augmenté ces dernières années malgré toutes les réserves exprimées par les gouvernements sur les plans politiques, diplomatiques ou militaires. L'année dernière, les entrées de capitaux étrangers dans les deux grandes régions industrielles de Shanghai et Shenzhen ont atteint un sommet¹ alors qu'on prédisait leur effondrement. Il est évidemment difficile de crier contre le pays où l'on a placé son argent : pour reprendre un proverbe africain : « *On n'insulte pas le crocodile quand on a encore les pieds dans l'eau* ». Un bon exemple est donné par le constructeur de voitures automobiles électriques Tesla : la firme américaine a ouvert début janvier une salle d'exposition de ses productions à Urumchi, capitale du Xinjiang, sans regard pour les abus et les violations des droits qui ont suscité des

condamnations un peu partout dans le monde.

Un moyen usuel et dérisoire d'éviter l'affrontement redouté, c'est de n'attaquer que sur les marges et de ménager le centre des décisions, à savoir Beijing. Ainsi la plupart des récentes décisions hostiles à la Chine se sont concentrées sur les 2% de la population totale qui représentent ensemble les six millions de Tibétains les treize millions de Ouïghours, et les sept millions de Hongkongais. Pour les deux derniers certes, le choix s'explique par l'histoire récente, avec la mise au pas du Xinjiang commencée il y a près d'une décennie suivie de la conquête de Hongkong, en juillet 2020 avec la loi de Sécurité nationale. Le pouvoir veut y procéder à une assimilation forcée pour supprimer les poches de résistance de sa périphérie et les soumettre au même régime que celui auquel est soumis depuis longtemps le reste du pays. Mais cette histoire proche fait sortir des mémoires la répression subie par l'ensemble de la population récalcitrante sous ses multiples formes – disparitions forcées et emprisonnements clandestins des opposants, camps de travail, détentions sans jugement, choix des avocats par les juges, tortures lors des interrogatoires, absence quasi-totale de non-lieu, etc. La liste est longue à laquelle s'ajoute la force des fusils lorsque le pouvoir prend peur, comme ce fut le cas en 1989 à Beijing et dans les provinces.

Les informations ne manquent pas pourtant pas à qui veut savoir. Le désintérêt persistant et déconcertant pour le sort de la masse chinoise rappelle la chanson de Dutronc (1966) « *Sept cents millions de Chinois, j'y pense puis j'oublie* ». Entre temps, doit-on préciser, cette même population a doublé et représente presque un être humain sur cinq, – près d'un paysan sur dix en comptant les ruraux migrants des villes.

Renforcement de la surveillance sur l'Internet. Arrestations

L'année 2022 s'ouvre sur des incertitudes. Un congrès du parti doit décider du statut de Xi Jinping, éventuellement de sa présidence à vie. Les difficultés économiques sont plus nombreuses qu'auparavant : croissance des dettes internes, ralentissement de l'expansion en raison de l'ampleur des confinements sanitaires, tensions diverses pour le commerce international. S'ajoutent les risques d'un conflit russo-ukrainien qui met la Chine en porte-à-faux : la Chine doit maintenir de bonnes

relations avec la Russie, son principal allié et voisin ; mais si elle la soutient ouvertement, elle ruine l'image qu'elle veut présenter d'un pays pacifique et hostile aux expansions militaires et risque de se couper des relations industrielles et commerciales avec l'Ouest, dont elle a toujours grand besoin. À court terme, il lui faut aussi réussir les Jeux olympiques de février, une gageure dans l'accueil de quelque trois mille sportifs à l'esprit indépendant et peu préparés à se plier aux injonctions tatillonnes des

1. 65,5 milliards de dollars au 23 décembre, selon China International Capital Corporation (C.I.C.C.)

bureaucraties locales.

Le Bureau du cyberspace a annoncé en début d'année une refonte du réseau de surveillance. Le 4 janvier, il s'agissait de nouvelles règles à installer dans l'architecture des applications afin de mieux orienter les utilisateurs vers ce qu'il est souhaitable de lire, de regarder ou d'acheter en ligne. La modification des algorithmes doit amener les géants de l'e-commerce à mieux intégrer les préoccupations de l'État. Le même bureau a ensuite publié des amendements détaillés à un texte de 2016 relatif à la sécurité des données à l'attention des développeurs d'applications. Chaque fournisseur de logiciels devra procéder à un examen rigoureux de sécurité avant de

lancer de nouvelles technologies et de nouvelles applications comportant de nouvelles fonctions. Il est impératif aussi de faire connaître toutes les failles qui porteraient atteinte à la sécurité nationale. Enfin toutes les plates-formes ayant plus d'un million d'utilisateurs devront se soumettre à un examen de sécurité avant d'entrer en contact avec l'étranger.

Si l'expertise cybernétique fabrique l'avenir, la police résout les problèmes immédiats. Voici quelques cas, parmi ceux dont la connaissance parvient à l'extérieur.

Arrestations récentes

• Le militant des droits civiques Guo Feixiong est accusé le 12 janvier d'avoir « *incité à la subversion du pouvoir d'État* ». Il avait disparu le 5 décembre 2021. Guo est célèbre pour les luttes qu'il a menées dans la province du Guangdong comme à Shenyang, dans la province du Liaoning. Il a été emprisonné à plusieurs reprises (2006-2011 et 2013-2019) et torturé en détention.

Son épouse Zhang Qing, réfugiée aux États-Unis, vient de mourir le 14 janvier ; il a été interdit à Guo Feixiong, alors qu'il était encore libre, de la rejoindre bien qu'elle fût en phase terminale de sa maladie. De nombreux intellectuels en Chine comme à l'étranger avaient demandé en vain aux autorités de le laisser quitter le territoire pour raisons humanitaires.

• L'avocat Tang Jitian a disparu le 10 décembre, alors qu'il devait se rendre à une réunion sur les droits de l'Homme. En juin dernier, l'administration lui avait interdit de se rendre au Japon pour y rencontrer sa fille gravement malade.

• 28 décembre. Mise en accusation dans la province du Shanxi de cinq membres d'une église réformée pour passage illégal de frontière. En janvier 2020, ils s'étaient rendus en Malaisie pour une réunion religieuse avec des passeports en règle et étaient retournés en Chine immédiatement. Leur détention avait commencé dix-huit mois plus tard, en janvier 2021.

Le même jour et pour la même raison, deux pasteurs ont été incriminés. Ils étaient détenus depuis novembre dernier.

• Le 27 décembre, le pétitionnaire du Henan Sun Lijun, qui avait tenté en octobre 2020 de se faire entendre lors d'une réunion du Comité central, a été condamné pour « *trouble à l'ordre*

public » et « *instigation de querelles* » à quinze mois de prison par un tribunal de Zhengzhou. Il voulait dénoncer les abus de pouvoir et détournements de fonds de fonctionnaires locaux.

• Le 31 décembre, l'avocat interdit d'exercice professionnel Qin Yongpei a comparu à huis clos devant un tribunal de Nanning (Guangxi). Les juges n'ont pas voulu entendre les témoins appelés par la défense. Qin Yongpei avait dénoncé en 2018 la corruption de dirigeants de haut niveau. Il avait fondé en 2018 le « club des ex-avocats » qui, bien que privés de licence, continuaient de conseiller les clients et de lutter pour le respect des lois. L'organisation avait été déclarée illégale.

• On apprend le 24 janvier l'arrestation du militant du monde rural et du droit des ouvriers migrants Wang Jianbing, arrêté le 19 septembre à Guangzhou (Canton) pour « *incitation à la subversion du pouvoir d'État* ». Wang Jianbing s'était fait connaître aussi pour son soutien à la lutte des femmes contre le harcèlement sexuel.

• Tenue à huis clos le 27 janvier du procès du militant démocrate Ou Biaofeng, dans le centre de détention de Zhuzhou (Hunan). Le motif passe-partout est « *l'instigation de querelles* ». Il était officiellement détenu depuis le 22 juillet dernier. Ou Biaofeng avait exprimé son soutien au célèbre militant des droits civiques Xu Zhiyong, à l'avocat défenseur des mêmes droits Chang Weiping, au mouvement de résistance à Hongkong et au patron de l'Apple Daily Jimmi Lai.

• Le 24 janvier le militant démocrate Wang Aizhong devait comparaître devant un tribunal du Guangdong pour « *instigation de querelles et provocation de troubles* », en fait pour des messages diffusés sur la toile et des rencontres qu'il aurait eues avec des journalistes étrangers.

Connu pour sa contestation du principe d'un parti unique et pour sa demande de publication des fortunes des dirigeants, il était détenu depuis le 28 mai dernier. Arguant du risque sanitaire, la police l'avait privé de tout contact avec sa famille.

Ces décisions récentes ne doivent pas faire oublier la rigueur des condamnations qui frappent quelques grandes figures du combat démocratique, militants célèbres en Chine mais inconnus ou si vite oubliés à l'extérieur. Voici un bref memento pour rafraîchir les mémoires.

Rappel de quelques figures d'emprisonnés

1) Condamnés à la détention à vie ou disparu

- Le médecin Wang Bingzhang, condamné en 2003 « pour espionnage et pour avoir organisé et dirigé un mouvement terroriste ». Il avait en réalité créé successivement deux mouvements politiques pour lutter contre le pouvoir en place.

- Ilham Tohti, Ouïghour professeur à l'Institut des minorités nationales, condamné en 2014 pour séparatisme. Prix Sakharov du Parlement européen (2019).

- L'avocat Gao Zhisheng, emprisonné et disparu à maintes reprises depuis 2005 ; dont on est sans nouvelles depuis 2017.

2) Autres condamnations

- Huang Qi, créateur du premier site chinois sur les droits de l'Homme, condamné en 2019 à douze ans de prison pour « *divulgation de secrets d'État* ». Prix de Reporters sans Frontières sur la liberté de la presse (2016).

- L'écrivain et journaliste Lü Gengsong, condamné en 2016 à onze ans de prison pour « *subversion du pouvoir d'État* », membre du Parti démocratique, organisation interdite.

- Hu Shigen, militant démocrate défenseur du droit d'expression et de la liberté religieuse, condamné en 2016 à sept ans et demi de prison pour « *subversion du pouvoir d'État* ».

- Cheng Yuan, co-fondateur de l'Organisation de défense des intérêts publics, défenseur de l'autonomie des groupes vulnérables (handicapés, malades du Sida ou de l'hépatite B), contestataire de la politique de l'enfant unique, condamné en août 2021 à cinq ans de détention pour « *subversion du pouvoir d'État* ».

- Zhang Zhan, avocate radiée devenue journaliste et lanceuse d'alerte, condamnée le 28 décembre 2020 pour « *instigation de querelles et provocation de troubles* ». Elle avait enquêté sur la première période de confinement à Wuhan, au début de l'épidémie de Covid (février 2020) et diffusé sur la toile des reportages sur la situation chaotique des hôpitaux. Ses vidéos autour de l'Institut de

virologie de Wuhan mettaient en cause l'armée et critiquaient les positions gouvernementales. Sa grève de la fin en détention met sa vie en danger. L'Union européenne avait demandé sa libération en décembre 2020. Prix Reporters sans frontières 2021).

- Xu Zhiyong et Ding Jiaxi, juristes réformateurs accusés de « *subversion du pouvoir d'État* » pour avoir participé à une discussion sur les changements à apporter au régime chinois (notamment affirmation de l'état de droit et transparence de l'action politique) organisée les 7 et 8 décembre 2019 à Amoy (alias Xiamen, province du Fujian). Tous deux étaient membres du Nouveau mouvement des Citoyens. Ding, arrêté en décembre 2019, a été frappé et torturé pendant sa détention ; Xu, emprisonné depuis février 2020, a subi les mêmes violences que Ding Jiaxi². Leur procès attendu fin décembre n'a pas donné lieu à l'information des familles.

- Wang Zang et Wang Li, un couple de poètes, accusés « *d'inciter à la subversion du pouvoir d'État* » lors de leur procès du 15 décembre 2021. Wang Zang avait ouvertement soutenu le mouvement de résistance de Hongkong et critiqué la gestion de la pandémie au début de 2020. Depuis leur arrestation en mai et juin 2020, leurs quatre enfants vivent chez une grand-mère, elle-même assignée à résidence.

- Huang Xueqin, journaliste indépendante et pionnière du mouvement féministe #YeWoShi – le #MeToo chinois –, arrêtée le 17 octobre 2019 pour « *incitation à la subversion du pouvoir d'État* ». Libérée sous caution, elle fut de nouveau incarcérée le 19 septembre 2021. Huang Xueqin avait soutenu les grandes manifestations de Hongkong en 2019 contre le projet de loi permettant les extraditions vers la Chine. Elle défendait sur les réseaux sociaux le peu de liberté dont jouissait Hongkong avant l'instauration par Beijing de la loi de sécurité nationale. Son enquête en ligne de 2017 sur les harcèlements sexuels avait éclaboussé plusieurs hauts personnage du régime.

2. La Chine a ratifié en 1988 la Convention contre la torture et autres traitements ou punitions cruelles, inhumaines ou dégradantes. Mais la pratique des lieux de détention n'en est, le plus souvent, pas modifiée.

Le nouveau régime s'installe à HongKong

Depuis un an et demi, la répression s'aligne progressivement sur celle du continent. Jusqu'à l'été 2020, des restes de tradition britannique maintenaient à Hongkong une assez grande liberté de manifestation et la possibilité de dénoncer et d'affronter le pouvoir. On pouvait y commémorer en public le massacre du mouvement démocratique chinois de 1989. La loi de sécurité nationale a tourné la page le 1 juillet 2020 ; le système des élections a été changé pour assurer la victoire des candidatures pro-Beijing ; des heurts avec la police peuvent désormais être qualifiés « d'actes de terrorisme » ; les lois de répression s'appliquent avec effet rétroactif ; le 23 décembre dernier, l'Université de Hongkong a retiré du campus la statue haute de huit mètres, élevée en 1997 en mémoire des martyrs de la Place Tiananmen.

Le 12 janvier s'est installé le nouveau Conseil législatif issu des élections du 19 décembre. Le scrutin n'était accessible qu'aux candidats « patriotes » ayant prouvé leur loyauté envers le pouvoir central. De l'opposition naguère soutenue par la majorité de l'opinion du territoire, il ne reste rien. Ses principaux chefs sont incarcérés, en exil ou soumis à trop d'intimidations pour oser s'exprimer en public. Le Parti démocrate s'est abstenu de présenter des candidatures pour ne pas sembler cautionner le nouveau pouvoir. Elles auraient, de toutes manières, été rejetées. De plus, sur les quatre-vingt-dix sièges statutaires, vingt seulement résultent d'un vote. Le camp pro-Beijing a obtenu 93,15% des voix et 98,89% des sièges, le reste allant à des candidats neutres.

Des peines allant jusqu'à trois ans de prison pouvaient être infligées à ceux qui auraient fait campagne pour un boycott du scrutin ou pour le dépôt d'un bulletin nul. La participation au

scrutin (30,2%) n'a jamais été aussi faible ; on comptait plus de 2% de bulletins blancs ou nuls. À Beijing, Xi Jinping s'est félicité de ce succès qui a permis, en respectant le principe Un État, deux systèmes, de « sortir du chaos » et qui donne aux habitants du territoire « la possibilité d'être maîtres chez eux ». Ainsi, comme le disait un diplomate chinois, Hongkong n'est pas « tombé dans le piège de la démocratie à l'américaine ».

Le principal journal indépendant (Apple Daily) ne paraît plus ; deux autres médias sont fermés ; d'autres encore sont plus ou moins menacés du même sort. Les librairies ne vendent rien qui puisse déplaire à Beijing. Il n'y a plus d'éditeurs libres. Une cinquantaine d'organisations de la société civile, constatant la suppression de leur champ d'activité, ont préféré se dissoudre. D'autres groupements, liés à l'étranger et craignant pour la sécurité de leur personnel, ont quitté le territoire.

L'appareil judiciaire a pris le pas, suit le mouvement et garantit désormais à Beijing l'exercice d'une ferme répression.

- Le serveur de restaurant Léon Trong fut la première victime de la loi de sécurité nationale. Il a décidé le 13 janvier 2022 de ne pas faire appel de sa condamnation à neuf ans de détention pour incitation à la sécession et au terrorisme. Le jour même d'entrée en vigueur la loi de Sécurité promulguée la veille à Beijing par le Comité permanent de l'Assemblée sans consultation des Hongkongais, il avait participé à la manifestation annuelle du 1 juillet 2020. Il a été torturé en détention.

- Le 13 janvier 2022, la manifestante Yang Yingxi a été condamnée, malgré ses dénégations, à trente et un mois de détention pour pillage et pour avoir, lors d'une bagarre en 2019, jeté sur la police un barreau de fer dans l'intention de blesser.

Tensions militaires et diplomatiques. Nouvelles menaces

Il y a désormais deux grandes zones de tensions militaires et l'habitude est prise de les analyser séparément. Sur la crise ukrainienne, l'Europe ne répond pas d'une seule voix et doute d'en détenir la solution. D'autant plus que la Russie trouve préférable d'en discuter avec les États-Unis. Mais il y a, de l'autre côté de l'Eurasie, la menace qui pèse sur Taïwan et la possibilité d'une autre extension territoriale reposant, elle aussi, sur l'usage de la force. Il n'y a pas lieu d'isoler ces deux conflits

éventuels. D'une part, les États-Unis sont impliqués dans les deux cas ; d'autre part, ils ont en face d'eux un couple de pays alliés par l'histoire et par l'idéologie, par l'immensité de leur frontière commune, par leur interdépendance économique, par des positions diplomatiques le plus souvent similaires, notamment au Conseil de Sécurité des Nations unies, tous deux territoires non envahissables, l'un parce qu'il est le plus vaste du monde, l'autre parce qu'il est le plus peuplé.

Chaque conflit est redoutable et son issue, difficile à prévoir. Mais l'hypothèse la pire, c'est évidemment celle d'affrontements simultanés sur deux théâtres d'opération. Il est difficile de se battre sur deux fronts, même pour les États-Unis, et ce, d'autant plus que les conflits se développeraient aussi dans le champ incertain de la cybernétique et les volets multiples de l'intelligence artificielle. Il n'y a d'autre part aucune raison de penser qu'un choc militaire sur Taiwan serait moins meurtrier qu'une invasion de l'Ukraine. La population insulaire est environ la moitié de celle de l'Ukraine ; la force militaire chinoise - dont sa marine - dépasse largement celle de la Russie. En tout cas et par prudence, Russie et Chine ont le même intérêt à tester la fermeté du camp d'en face avant de rompre le statu quo.

De nombreux experts militaires croient certes la guerre impossible. Les milieux financiers restent imperturbables, malgré le choc que serait pour l'économie mondiale l'un ou l'autre de ces conflits. L'augmentation des dépenses d'armement dans la région, les progrès techniques annoncés et les manœuvres conjointes n'impressionnent personne, comme s'il s'agissait de simples intimidations pour tester la fermeté du camp d'en face. On note la même impassibilité devant les recommandations que le ministère du Commerce a adressées, le premier novembre, aux ménages chinois d'accumuler des biens de première nécessité dans l'éventualité de périodes difficiles. On ne croit plus aux déflagrations mondiales, catastrophes d'un autre âge, c'est-à-dire du siècle dernier. Le passé est-il révolu du seul fait qu'on ne l'a pas vécu ? Un dicton chinois met en garde : « *Le veau nouveau-né n'a pas peur du tigre* ». En tout cas, la réunification de l'île par la force, longtemps écartée quand Beijing pensait

pouvoir discuter avec les Nationalistes au pouvoir à Taiwan, fait désormais partie des options officielles.

Les positions prises de part et d'autre sont si fermes qu'elles semblent exclure le compromis et mener à l'affrontement. Par exemple s'agissant d'espace maritime, les États-Unis, le Japon et la plupart des capitales européennes s'en tiennent officiellement à la décision de la Cour permanente d'arbitrage de la Haye, qui a rejeté en 2016 sur requête des Philippines les préentions chinoises à posséder la grande majorité des îlots de la Mer de Chine méridionale. La Chine ne reconnaît pas la décision et a transformé plusieurs des récifs en bases militaires susceptibles d'accueillir des bombardiers. Ses adversaires considèrent que Beijing viole ainsi la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (C.N.U.D.M.).

Si l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) n'est pas géographiquement concernée, plusieurs alliances anciennes ou reconstituées récemment ont pour objet de faire pièce à la poussée chinoise. S'enchevêtrent dans ce réseau les accords de sécurité passés par les États-Unis avec le Japon (1960) et avec la Corée (1954), l'engagement américain de soutenir Taiwan (Taiwan Relations Act, 1976), le Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Quad) qui rassemble de manière informelle depuis une vingtaine d'années les États-Unis, le Japon, l'Inde et l'Australie, et, conclu le 21 septembre dernier, le partenariat AUKUS entre les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni. La liste n'est pas exhaustive. On peut citer, parmi les engagements bilatéraux, la décision prise par le Japon en août 2021 de renforcer sa coopération militaire avec Taiwan ; les garde-côtes nippons et talwanais doivent procéder à des exercices communs dans le dessein d'améliorer la sécurité de Taiwan.

Consigne aux Jeux olympiques : « Pour votre propre sécurité, ne parlez pas des droits de l'Homme »

Il n'y aura pas de spectateurs étrangers dans les tribunes des J.O.. Les raisons sanitaires officiellement invoquées vont de pair avec les rigoureuses mesures de protection imposées à l'ensemble de la société chinoise. Mais n'avoir que des nationaux sur les gradins a aussi l'avantage d'empêcher des initiatives déplaisantes que prendraient des étrangers peu respectueux du totalitarisme. Le régime tient absolument à éviter les situations gênantes. Aux Jeux de 2008, la

délégation française à Pékin n'avait pu défilé « *Pour un monde meilleur* », cette banderole aussi fade que banale semblant bien trop provocatrice. Mais le régime est depuis devenu encore plus sourcilleux. Au grand tournoi international de tennis en Australie, des spectateurs ont été expulsés le 24 janvier parce qu'ils ne voulaient pas retirer un T-shirt demandant « *Où est Peng Shuai ?* », en référence à la championne de tennis disparue et inatteignable après avoir dénoncé en novembre les agressions sexuelles répétées commises par un ancien vice-premier ministre³. Beijing ne tolère pas qu'on le discrédite, même à l'étranger.

3. Zhang Gaoli ne semble pas avoir été atteint par les accusations portées contre lui. Il figure le 29 janvier dans la liste des vétérans du Parti qui reçoivent en début d'année chinoise le traditionnel message de sympathie adressé par les autorités. L'impunité de l'ancien vice-premier ministre est logique, après que Peng Shuai a déclaré – sous quelle contrainte pendant sa disparition ? – qu'il ne s'était rien passé et qu'il s'agissait d'un malentendu.

A plus forte raison, sur le territoire national, pour les J.O. de février. Puisqu'une manifestation internationale ne peut se passer des sportifs étrangers, le régime met ces derniers en garde en termes vagues : « *les sportifs ne doivent violer ni l'esprit olympique ni les règles chinoises* » (un officiel, 19 janvier). Les accusations passe-partout « *d'instiguer des querelles et de provoquer des troubles* » pourraient être lancées contre d'impertinents contestataires de la surveillance informatique⁴ ou contre d'irréfléchis défenseurs d'intellectuels emprisonnés, de syndicats ouvriers rebelles, de paysans sans terre ou de Ouigours embriegadés⁵.

Selon le *Guardian*, la consigne transmise à l'équipe des skieurs des États-Unis est que, dans leur propre intérêt, ils ne doivent pas parler des droits de l'Homme ou poser des questions sur la surveillance sociale. Ils auront, leur dit-on, tout le temps d'en discuter à leur retour... Telle est bien la position du complaisant Comité international olympique, de distinguer strictement le sport et la politique. Interrogé sur l'application de la loi chinoise au cours des Jeux, le C.I.O. n'a pas répondu. Bref, tout sportif ne devra s'occuper que de compétition, ce qui permettra au pouvoir – et notamment au chef du Parti Xi Jinping – d'en retirer tout le bénéfice politique escompté. Se taire sur une dictature, c'est l'inciter à poursuivre.

La situation a fortement changé depuis six mois. L'affirmation de la démocratie taïwanaise, la réélection d'une présidente qui n'accepte pas les prétentions chinoises d'un rattachement forcé, l'efficacité insulaire dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 ont fait évoluer les opinions. L'image pacifique que la Chine voulait donner d'elle-même a été plus qu'écornée par l'opposition maintenue de Beijing à toute enquête sur le foyer du Coronavirus, par son refus d'une mission onusienne sur les réalités du Xinjiang, par son opposition à la participation de Taïwan aux travaux de l'Organisation mondiale de la Santé, par l'annexion anticipée de Hongkong en violation des engagements pris avec les Britanniques, par la répression des aspirations démocratiques internes et des volontés d'autonomie dans les régions périphériques.

La question de Taïwan s'est posée dans des termes nouveaux. L'injonction faite aux capitales étrangères de s'abstenir de nouer des relations diplomatiques avec l'île en raison de son appartenance de droit à la République populaire apparaît comme un pur déni de réalité. La Lituanie a ouvert une brèche et a osénier cette fiction. Vilnius accueille une représentation de Taïwan et non, comme on l'exige sur le continent, une représentation de

Taipei, présentée comme le simple chef-lieu d'une province chinoise. Beijing a perçu le danger d'une réintégration pays par pays de Taïwan sur la scène internationale. Les mesures de rétorsion (embargo commercial) qu'il a prises contre la Lituanie ont été condamnées un peu partout et d'abord par les pays baltes et par l'Union européenne. Taiwan accompagne le mouvement et propose d'investir un milliard de dollars pour soutenir l'économie lituanienne. Le ministère des affaires étrangères a fait état le 18 janvier de pourparlers en cours avec la Slovénie pour y installer une représentation de même type que celle de Vilnius.

Le temps joue en faveur de Taïwan. Si le régime chinois ne tient pas son engagement d'intégrer l'île dans le territoire national, s'il finit par abandonner un objectif réitéré sans interruption depuis soixante-dix ans, alors s'émossera l'autorité que pensent détenir le Parti et son chef. A moins de deux cents kilomètres des côtes, les vingt-trois millions de Taïwanais, plus libres, plus aisés, ouverts au monde entier et munis du droit de vote, montreraient en permanence au milliard de sujets du P.C.C. la possibilité d'un régime de liberté et de respect des droits de l'Homme que ceux-ci n'ont jamais connu⁶.

4. Les sportifs expriment d'ores et déjà leur méfiance envers l'application MY022 qui sera chargée par tous les participants quatorze jours avant leur départ pour la Chine. Sa justification officielle est la nécessité d'un contrôle sanitaire pour la maîtrise de la pandémie. Selon les spécialistes, elle comporte une grave faille dans la protection des données personnelles. Elle contient aussi une liste de 2,242 mots-clés (en chinois, en tibétain, en ouïghour, en anglais) qui pourraient déclencher la censure parce qu'ils se rapportent à des organismes gouvernementaux, au Tibet ou à la région du Xinjiang.

5. Pour être tranquilles, les autorités contraignaient au silence ceux qui pouvaient troubler la fête, par des départs forcés à la campagne, par des assignations à résidence, voire par des détentions de courte durée. La pandémie et les progrès de l'internet permettent d'obtenir le même résultat par la suppression de l'accès des dissidents au Wechat. Cette application de la toile est utilisée par près d'un milliard d'individus. Elle est quasi indispensable à la vie quotidienne (téléphone, paiements, accès aux lieux publics, passe-sanitaire, etc.). Sans elle, chacun est isolé, il n'y a plus de rapports sociaux, donc plus de dissidence.

6. On voit à quelques indices que l'étranger, lui aussi, a ses préférences : des médias de Hongkong s'installent à Taïwan pour être plus à l'aise ; les cours d'été de l'Académie Harvard, qui jusqu'à présent se tenaient dans la capitale chinoise, sont transférés à Taipei à partir de cette année.

Trop de décennies de parti et de presse uniques, trop de craintes pour la libre expression, trop de surveillance par la police et les cadres locaux, la menace floue mais constante de déplaire, d'être appréhendé et emmené on ne sait où et pour combien de temps, trop de votes obligatoires pour les candidats officiels, tous ces archaïsmes relevant du « socialisme à caractéristiques chinoises » ont émoussé la conscience civique ou fait perdre l'espoir à trop de ceux que l'on a contraint d'obéir.

On était conscient de ces risques déjà, à l'époque des Lumières, comme le montre ce passage de Diderot, entendu au hasard d'une radio culturelle : « *La contrainte des*

gouvernements despotiques rétrécit l'esprit sans qu'on s'en aperçoive. Machinalement, on s'interdit une certaine classe d'idées fortes, comme on s'éloigne d'un obstacle qui nous blesserait. Et lorsqu'on s'est habitué à cette marche pusillanime et circonspecte, on revient difficilement à une marche audacieuse et franche ». Ce triste constat d'inertie pourrait sembler désespérant. Mais l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron dont il est extrait est paru en 1782. Sept ans après, c'était la Révolution française...

Alain Bouc